

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

9.1

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 19 MARS 2018

NOMBRE DE MEMBRES
Composant le Conseil : 35
En exercice : 35
Présents : 27
Représentés : 5
Pour : 32
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Approbation de la convention relative à la réservation de logements en contrepartie d'une garantie d'emprunt accordée à la SA HLM TOIT ET JOIE

L'An deux mille dix-huit, le dix-neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le treize mars, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

Étaient présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLETT, P. RIBATTO, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, E. CHAMBON, Maires-Adjointes ; JM. DURAND, Adjoint de quartier ; ME. MORIN, R. LHOSTE, M. FAYE, S. BOURDET, AM. MERCADIER, V. RADOARISOA, V. FONTAINE-BORDENAVE, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, C. ALVARO, JM. GASSELIN, T. NAPOLY, C. MARAZANO, G. MERGY, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux.

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

JC. PORCHERON	à	JP. AUBRUN
JL. DELERIN	à	JM. DURAND
J. NGALLE-EBOA	à	A. BULLETT
F. ZINGER	à	C. MARAZANO
A. SOMMIER	à	G. MERGY

Absents : P. BUCHET, S. CICERONE, JJ. FREDOUILLE.

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : M. Foulard est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu l'article L 441-1 du Code la Construction et de l'Habitat,

Considérant que la société HLM Toit et Joie a présenté le projet de réhabilitation de 193 logements sociaux situés 24/32, rue André Salel et 21/37 bis, rue de l'île à Fontenay-aux-Roses,

Envoyé en préfecture le 30/03/2018

Reçu en préfecture le 30/03/2018

Affiché le

SLO

ID : 092-219200326-20180319-DEL180319_19-DE

Considérant que la Société HLM Toit et Joie a sollicité la commune pour une garantie d'emprunt d'un montant global de 1 750 000 € remboursable sur 20 ans, qu'elle a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour la réalisation de ladite opération de réhabilitation,

Considérant que la commune et la société HLM Toit et Joie se sont entendues sur l'octroi à la ville d'une réservation de dix logements en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée à la ville,

Vu l'avis de la Commission,
Sur la proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver, en contrepartie de la garantie d'emprunt, la convention de réservation de dix logements PLUS entre la Ville et la Société HLM Toit et Joie.

Article 2 : le droit de réservation sur ces 10 logements prendra effet à la date de signature du contrat de prêt.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Sous-Préfet d'Antony
- Mme la Trésorière Municipale
- Mme la Directrice Générale de la SA HLM Toit et Joie

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Conseiller Départemental



Laurent VASTEL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception
En préfecture le 30/03/18
Publication/Affichage du 03/04/18 au 03/06/18
Pour le Maire par délégation
Le Directeur Général des Services

**CONVENTION RELATIVE A LA RESERVATION DE LOGEMENTS
SITUÉS 21 A 37 RUE DE L'ILE ET 24 A 32 RUE ANDRE SALEL
ENTRE LA COMMUNE DE FONTENAY-AUX-ROSES
ET LA SA HLM TOIT ET JOIE
DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION DE 193 LOGEMENTS**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Monsieur Laurent VASTEL, Maire de la Commune de Fontenay-aux-Roses (Hauts-de-Seine) agissant au nom et pour le compte de la ladite Ville en vertu d'une délibération de son Conseil Municipal en date du 06 avril 2014,

Désigné ci-après « la Commune »,

ET :

Madame Michèle ATTAR, Directrice Générale, agissant au nom et pour le compte de la SA HLM TOIT et JOIE dont le siège social est situé 82, rue Blomet – 75731 PARIS Cedex 15,

Désigné ci-après « Toit et Joie ».

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Par courrier du 09 mai 2017, la SA Toit et Joie a sollicité l'octroi de la garantie d'emprunt pour le financement de travaux de réhabilitation de 193 logements sociaux situés 24/32, rue André Salel et 21/37 bis rue de l'île à Fontenay-aux-Roses,

- 1 emprunt auprès de la Caisse des Dépôt et Consignations d'un montant de 1 750 000 euros, remboursable sur 20 ans.

En contrepartie de la garantie d'emprunt, la SA HLM Toit et Joie s'engage à réserver à la Commune un contingent de dix logements PLUS au total pour une durée égale à celle du prêt :

N° DE LOGT	NO DRE	ADRESSE	COMMUNE	TYPE
0012-01-06-0048	8371362	21 RUE DE L'ILE	FONTENAY AUX ROSES	F3
0012-01-06-0055	8371502	21 RUE DE L'ILE	FONTENAY AUX ROSES	F3
0012-01-06-0062	8371643	31 BIS RUE DE L'ILE	FONTENAY AUX ROSES	F2
0012-01-06-0074	8371883	31 BIS RUE DE L'ILE	FONTENAY AUX ROSES	F2
0012-01-06-0080	8372005	31 BIS RUE DE L'ILE	FONTENAY AUX ROSES	F2
0012-01-06-0112	8370306	37 RUE DE L'ILE	FONTENAY AUX ROSES	F3
0012-02-01-0134	8372683	32 RUE ANDRE SALEL	FONTENAY AUX ROSES	F3
0012-02-02-0146	8372922	30 RUE ANDRE SALEL	FONTENAY AUX ROSES	F3
0012-02-05-0176	8373508	24 RUE ANDRE SALEL	FONTENAY AUX ROSES	F2
0012-02-05-0189	8373764	24 RUE ANDRE SALEL	FONTENAY AUX ROSES	F2

La présente convention a pour objet de définir les modalités de contre partie de la garantie accordée par la Ville.

Envoyé en préfecture le 30/03/2018

Reçu en préfecture le 30/03/2018

Affiché le



ID : 092-219200326-20180319-DEL180319_19-DE

ARTICLE 1 : La SA HLM Toit et Joie s'engage à réserver à la Commune de Fontenay-aux-Roses, les 10 logements PLUS pendant la durée totale du prêt ci-dessus, dès la signature du contrat de prêt.

ARTICLE 2 : La désignation des candidats pour ces logements se fera en concertation entre les deux parties.

Fait à Fontenay aux Roses, le
En deux exemplaires

SA HLM TOIT et JOIE
Représentée par Madame Michèle ATTAR

Laurent VASTEL,
Maire,